

PAYS DU RWANDA.

Deuxième Session du Conseil Supérieur du Pays  
du 16 au 22 février 1957.

Point 12. P.61-67

## 12. Une mise au point.

Le Conseil Supérieur du Pays à l'unanimité, a fait à huis clos au Gouvernement du Rwanda-Urundi la déclaration suivante:

### " UNE MISE AU POINT.

" Au seuil de son mandat, le Conseil supérieur du pays désire faire la mise au point suivante.

Dans la conjoncture politique, économique et sociale que traverse notre Pays, il est des questions qu'il faut aborder en toute franchise et des problèmes pour lesquels il faut à tout prix rompre avec l'habituelle politique du silence qui, hélas n'a été que trop pratiquée jusqu'à présent.

La Belgique, en acceptant la tutelle de notre pays s'est assignée une lourde mais noble tâche dont elle s'est toujours acquittée fidèlement. Les bénéficiaires de ses efforts civilisateurs lui resteront reconnaissants de tant de sollicitude. Nous ne relaterons point les domaines dans lesquels elle s'est concrétisée; les faits et les réalisations sont plus éloquentes.

Nous pourrions retracer les étapes parcourues avec succès mais nous préférons nous tourner vers l'avenir. A ce sujet tout observateur averti se rend compte que cet avenir exigera aussi bien de la part des tuteurs que des pupilles un ensemble de qualités impliquant une volonté dévouée, souvent désintéressée et un équilibre d'esprit favorable à une mutuelle compréhension.

Le Ruanda est arrivé à un stade qui peut être comparé à celui de l'éducation d'un enfant qu'on appelle en notre langue "Ilera libi" c'est-à-dire au "stade de l'âge ingrat". Nous constatons actuellement l'existence d'un malaise qui résulte de problèmes qui se posent de plus en plus impérieusement et nous tenons à préciser certains d'entre eux. Les laisser plus longtemps sous le boisseau, alors qu'ils appellent une solution urgente, serait compromettre les intérêts du Ruanda qui doivent être intimement liés à ceux de la Belgique.

L'autonomie est l'aboutissement normal de la tutelle, ceci est une vérité indéniable. Cette idée provoque chez certains une appréhension entraînant la méfiance à l'égard de ceux qui manifestent ces aspirations. N'est-ce pas mal comprendre le problème car si l'émancipation est l'inéluctable, elle n'est pas nécessairement catastrophique; au contraire elle peut être une source d'enrichissement mutuel à divers points de vue.

Il serait malaisé de préciser dès à présent l'époque où cette autonomie pourra nous être accordée, mais notre souhait est que d'ores et déjà on nous y prépare.

Cette préparation dans notre esprit doit se concrétiser dans les problèmes de:

- a)- l'Enseignement
- b)- une participation plus étendue au Gouvernement de notre Pays.
- c)- une politique économique-sociale mieux orientée
- d)- l'atténuation des préjugés de couleur.

A. ENSEIGNEMENT: Ce point est d'une importance capitale car il conditionne tous les autres. Sans l'instruction l'émancipation devient un rêve utopique et tous les efforts dans d'autres domaines seraient des coups d'épée dans l'eau. En jettant un coup d'oeil en arrière nous constatons, non sans amertume, que l'enseignement a été négligé sous certains angles ou plutôt a été mal orienté. L'instruction de la masse a été seule poussée, c'est pour cette raison que nous ne parlerons pas des écoles primaires quoique en ce qui les concerne certaines lacunes peuvent être relevées quant au programme qui n'est pas encore complet. La formation d'instituteurs d'élite laisse encore à désirer, alors que c'est sur eux que repose toute la formation de la masse. Il faut donc de bonnes écoles normales confiées à des spécialistes, en renforçant la qualité de celles déjà existantes.

Nos remarques visent surtout l'enseignement secondaire et supérieur. Le premier a été jusqu'il y a peu de temps relegué au dernier plan. Le transfert du Collège de GATAGARA à USUMBURA fut justifié à l'époque par la modicité des ressources.

L'argument invoqué alors ne nous paraît plus valable aujourd'hui étant donné que l'importance des sommes investies auraient suffi à la construction de deux Collèges moins grandioses. De ce fait la construction du Collège de Gatagara reste toujours à l'état de promesse.

Le programme de l'école secondaire d'Astrida devrait être revu de manière à ce que les élèves puissent acquérir un diplôme légal les mettant sur le même pied d'égalité que ceux des écoles secondaires belges, diplôme permettant à leurs titulaires d'être admis à l'administration avec le grade d'Agent, d'émblée.

Que dire de l'enseignement supérieur?? Qu'il est dans le plan d'avenir. De nouveau il y a eu promesse non tenue: l'Université qui, depuis 1952 aurait été érigée à Astrida l'a été à Elisabethville. La construction d'une faculté agronomique et vétérinaire à Astrida

promise par la suite, reste également à l'état de projet. Monsieur le Gouverneur Général Pétilion voulait pourtant tenir sa promesse et avait déclaré sans équivoque que la création d'une Université au Ruanda-Urundi était un puissant moyen d'y assurer la pérennité de l'influence belge. Admettons franchement que ces promesses non tenues jointes à l'interdiction par le Gouverneur Général Pétilion au Conseil supérieur d'accorder des bourses d'études pour les éléments désireux de faire des études universitaires ailleurs qu'au Congo ne sont pas faites pour maintenir un climat de confiance. Nous ne sommes pas sans savoir que dans d'autres colonies et territoires sous tutelle la formation d'une élite a été plus poussée que chez nous. La création d'une faculté de droit à Kimwenza a été admise elle même après des hésitations.

Mais ne nous éternisons pas sur le passé et avisons quelques conclusions pour aller de l'avant. Le Conseil supérieur du pays en sa huitième session a traité la question de l'Enseignement en général et a émis des vœux dont nous reprenons certains dans les grandes lignes:

-Compte tenu de l'urgence qu'il y a d'orienter l'enseignement vers la formation d'une élite techniquement capable, dans le plus bref délai possible, de participer à la direction du Pays; il est instamment sollicité,

-que tous les services concourent, chacun dans sa sphère d'action à l'envoi en Belgique de quelques auxiliaires indigènes déjà en fonction et faisant preuve de capacités certaines pour perfectionner leurs connaissances dans des domaines bien déterminés. Ces vœux du Conseil n'est pas en contradiction avec l'interdiction émanant de l'autorité supérieure adressée à la C.D.P. d'accorder des bourses d'études pour des personnes désireuses de s'instruire ailleurs qu'en Afrique.

Surtout que les Banyarwanda ne bénéficient pas d'un enseignement universitaire au Ruanda, le Conseil exprime le vœu de voir le Gouvernement supprimer l'interdiction faite à la C.D.P. d'accorder des bourses pour l'enseignement universitaire à l'étranger. Ceci se justifie, car nous sommes conscients de ce que la culture occidentale est bien plus qu'une science et un savoir. C'est une éducation, une façon de vivre, de se comporter, un sens du bien commun, un respect de la personne humaine. Cette culture ne peut s'acquérir qu'en vivant dans l'ambiance appropriée, comme cela a été dit dans la 8e session.

En plus de ce qui précède et en vue de favoriser le développement du Pays nous insistons sur la nécessité d'études techniques beaucoup plus poussées.

Le problème de la création d'une Université au Ruanda est celui qui nous tient le plus à coeur car il répond aux aspirations profondes de tout le Pays qui consentira aux plus lourds sacrifices pour l'obtenir.

Nous faisons écho aux réclamations de plus en plus pressantes qui se font jour sur le régime linguistique à adopter pour le programme d'enseignement. L'obligation de flamand comme seconde langue se comprend dans la métropole; nous ne comprenons cependant pas que cette obligation soit imposée dans les programmes d'études pour africains. Nous estimons que c'est une surcharge qui n'est pas indispensable dans notre formation et présente pour nous bien peu d'utilité pratique dans notre vie. A notre avis une importance plus grande devrait être accordée à l'enseignement de notre langue nationale. Le flamand et l'anglais, vu notre situation géographique entourés de colonies anglaises, pouvant être imposée comme cours à option.

Nous comprenons le nombre et la complexité des problèmes qui se posent, mais la recherche d'une solution justifie les efforts à entreprendre dans ce domaine.

Car, si nous sommes animés d'un même souci de progresser rapidement vers l'émancipation, il faut utiliser les moyens qui s'imposent. Le souci du Gouvernement pour la solution de ce problème nous sera une garantie de sa sollicitude à notre égard et nous redonnera la confiance un moment ébranlée par des mesures désavantageuses que nous avons subies en matière d'enseignement.

Une meilleure coordination dans les services, classant les activités par importance, un effort généreux de la part des organismes privés et de tous les BANYARWANDA auront tôt fait de nous rapprocher du but proposé. D'ailleurs il n'est pas rare de constater que pour des réalisations de moindre importance, des crédits considérables sont consentis; il n'y a qu'à regarder autour de nous, les exemples abondent. Tous les moyens possibles doivent être réunis, pour la formation des cadres de direction dont le pays a besoin et certaines réalisations qui sont pour le moment un luxe, devraient attendre.

#### B. UNE PARTICIPATION PLUS ÉTENDUE AU GOUVERNEMENT DE NOTRE PAYS:

- Pour faire de l'Administration indirecte, il faut être deux et deux qui collaborent. Il est temps de repenser cette vérité énoncée par Mr. Ryckmans, notre ancien Gouverneur Général, elle est plus actuelle que jamais. La collaboration ne peut exister que si le Gouvernement autochtone du pays est efficace, bien constitué et nanti de responsabilités réelles. Si l'on admet que l'élite actuelle n'est pas encore à même de mener seule sa barque politique ne possédant pas encore une habileté administrative suffisante il faut admettre cependant que l'art de gouverner s'acquiert et que c'est en marchant d'abord à quatre pattes que

les petits enfants apprennent à se tenir sur leurs jambes; il est temps de faire faire aux éléments d'élite, l'apprentissage à la gérance de leurs propres affaires. Le Gouvernement autochtone, devrait être coordonné pour que son ensemble avec le Gouvernement belge ne présente pas comme, c'est le cas maintenant, l'aspect d'une pyramide incomplète, incomplète parce que le Mwani qui est à la tête du Gouvernement indigène n'a pas de services créés pour l'aider dans l'Administration du Pays. Cette situation n'est ni coutumière ni de conception administrative occidentale. Il faudrait de toute urgence combler cette lacune par l'instauration de services au CALF comme le voeu en a été exprimé par le Conseil supérieur du pays en ses 5<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> sessions. C'est de nouveau Mr. Ryckmans qui a dit que la responsabilité améliore les bons, l'irresponsabilité ne rend pas les mauvais moins nocifs, il n'y a qu'un moyen de les empêcher de nuire: les éliminer.

-Où trouver les fonds pour rémunérer ceux qui prendront la direction de ces services et quelles seraient leurs fonctions précises? A la première question nous répondrons qu'en poursuivant le système de fusion des chefferies et s/chefferies déjà en cours, il y a moyen de récupérer des fonds appréciables pour le fonctionnement de ces services.

-La seconde question ne peut recevoir une réponse immédiate, car elle implique des réformes qui ne peuvent se réaliser sans une réelle collaboration des deux administrations en présence. C'est grâce à elle que des fonctions actuellement assumées par des Agents de l'Administration belge pourraient passer aux fonctionnaires autochtones. La concession de droits appelant des responsabilités et des charges; un conseil technique leur serait assuré pour que cet apprentissage se fasse sans heurts.

-Il faut abandonner la politique des petites concessions en faveur de celle créant les institutions dotées de pouvoirs d'actions suffisamment étudiées que pour donner lieu à une large participation aux affaires publiques.

-Le Conseil supérieur du pays n'est actuellement nanti que d'attributions fort limitées. Il est consultatif nous l'admettons mais dans beaucoup de cas ce droit lui est même contesté. Un décret régissant son organisation fondamentale sera pris sans qu'il ait pu émettre ses avis, une ordonnance visant les intérêts directs du pays sertira sans qu'il lui en soit touché mot et à titre d'exemple une décision importante en matière d'enseignement sera prise sans que le Conseil ait été consulté. A notre avis, l'ordonnance de M. le G.G. stipulant que la CDP ne peut accorder un subside dépassant 100.000 frs. sans l'avis favorable de M. le Résident est un exemple de cette limitation des attributions du Conseil supérieur du Pays.

-C'est une erreur de croire qu'il faut refuser la reconnaissance de droits politiques à une élite qui possède bien une maturité politique suffisante mais pas encore une habileté administrative suffisante. C'est également l'unique moyen d'acheminer notre Pays vers l'émancipation par étapes de transition, seules capables d'éviter les heurts qui seraient inévitablement provoqués par le brusque passage de la tutelle à la liberté.

-Entre les institutions politiques autochtones et les organisations similaires du Gouvernement belge, comme entre les deux administrations elles-mêmes, il devrait s'établir une franche collaboration. Nous constatons actuellement qu'elles sont plutôt juxtaposées; que les échanges de vue pour la réalisation du bien commun sont inexistantes. Les Conseils sont souvent regardés comme des organes de récrimination et des foyers d'oppositions au Gouvernement tutélaire. Les agents indigènes de son administration locale rencontrent souvent des difficultés de service quand ils font partie de ces conseils, ce qui incite les plus prudents à les éviter.

-Notre souhait est qu'il y ait un ensemble plus harmonieux se concrétisant par une meilleure collaboration des conseils et des Administrations vers le progrès rapide du Pays. Etant donné que dans ce domaine comme dans tout autre, le point déterminant est le budget, il serait urgent que la participation du Gouvernement dans les paiements de cadre administratif indigène soit augmentée afin que la Caisse du pays ne soit pas désavantagée.

-Ceci appelle un point important car il est un facteur d'équilibre et d'harmonie dans les activités de tout pays et surtout d'un pays neuf; c'est la coordination des services. Tous les services devraient rester interdépendants aussi bien ceux de l'Administration tutélaire que de l'Administration indigène. Or, nous voyons qu'ils sont cloisonnés et que chacun se cantonne dans ses propres activités et semble ignorer l'existence des autres et la place qu'ils doivent occuper dans l'édification de la cité de demain. Ils doivent tous avoir un dénominateur commun: amener progressivement les populations indigènes à l'autonomie au sein d'une communauté qu'elles choisiront elles-mêmes.

-C'est ainsi que tout conflit dans les services est une lacune portant préjudice aux populations intéressées. Un classement par importance des activités à réaliser par ces services devrait être chaque fois établi d'un commun accord entre le Conseil du Vice-Gouvernement et le Conseil supérieur du pays. Ce dernier est habilité, surtout actuellement qu'il est l'émanation du peuple par les élections libres à donner un avis de poids dans cette question. Le Conseil pourrait de cette manière émettre un avis sur l'urgence ou la priorité à accorder à certaines réalisations.

### C. UNE POLITIQUE ECONOMICO-SOCIALE MIEUX ORIENTEE.

-L'économie et les conditions matérielles ont également un rôle prépondérant à jouer dans la marche vers le progrès. Celles de notre pays sont toujours présentées sous un aspect si assombri qu'on se croirait à deux doigts de la catastrophe. Que le Ruanda n'ait pas les richesses naturelles du Congo, nous en convenons, mais qu'il ait des possibilités de subsistance et d'expansion, c'est aussi vrai. Il est en tous cas dans une situation qui pose des problèmes ardu dans le domaine économique. Certains préconisent comme solution la fédération avec le C.B. et même quelques uns la prônent comme étant la seule salutaire pour nous. Elle ne peut être rejetée à priori, mais c'est un problème qui doit être mûrement étudié, et pas unilatéralement. Or, jusqu'ici, il faut le dire, la fédération Congo-Ruanda-Urundi nous a été présentée par la Presse sous un jour qui nous la rend, on ne peut plus suspecte pour deux raisons:

-On nous en a montré les avantages mais les inconvénients ont été soigneusement passés sous silence. Peut-on imaginer, si peu rompu à ces problèmes que l'on soit, qu'il y ait tout à gagner et point de sacrifices à consentir. Nous ne désirons pas être précipités par les promoteurs de cette thèse dans une organisation dont nous ne comprenons ni la portée ni le fonctionnement.

-Devons-nous ajouter qu'à nos yeux jusqu'ici le Congo ne présentait aucun attrait tant au point de vue politique qu'au point de vue social et culturel, pour que l'on adhère au système fédéral dont il est le pivot.

-Nous souhaitons quant à cette question, que la formation de vrais chefs, le progrès politique, aillent assez rapidement que pour permettre l'éclosion d'une saine opinion qui orienterait mieux le choix d'un avenir politique et économique. Il est hors de doute que le choix tomberait sur le C.B. au moment où il pourrait offrir la meilleure solution possible au problème de cet avenir. La question doit donc être plus mûrement étudiée et un franc échange de vues admis.

-Une autre solution au problème économique que pose notre pays est "l'industrialisation". Celle-ci en mettant en valeur le pays, résorberait une partie de la population actuellement obligée à s'expatrier et résoudrait par le fait en partie le problème de "la surpopulation". Mais pour industrialiser il faut investir et des investissements nécessitent des capitaux. Notre pays, comme en général tous les pays sous-développés, souffre d'une insuffisance de capitaux qui ne peuvent lui être fournis ni par ses ressources naturelles ni par sa population. Il nous est quasi impossible de trouver chez nous les capitaux d'investissement dont s'alimente tout effort économique. Réduits à nos propres moyens nous ne pourrions trouver les capitaux nécessaires aux investissements qu'en les prélevant sur des revenus déjà insuffisants; nous devrions nous imposer pour arriver à ce but, de nouveaux sacrifices et ceux-ci seraient si pénibles qu'ils ne pourraient être obtenus et imposés que par un gouvernement dictatorial et totalitaire.

-Dès lors un développement économique de nos pays nécessite impérieusement l'apport de capitaux étrangers. Cet apport devrait provenir d'une double source: publique et privée. Les capitaux publics assurent d'abord des investissements qui n'offrent qu'une rentabilité lointaine et indirecte et qui ne sont, dès lors, pas de nature à attirer les capitaux privés. Le rôle qui est dévolu aux premiers dans ce domaine est essentiel. Ils ouvrent réellement la voie au capital privé en créant des conditions structurelles que permettent l'exploitation rentable des richesses naturelles et leur transformation. Ils constituent les matériaux de fondations de la maison. La route fraye un chemin aux fermes, aux usines, aux agglomérations; elle leur apporte les matières d'approvisionnement et emporte leurs produits. La construction de barrages et de centrales électriques permet la création et l'élargissement des entreprises, assure l'équipement moderne des ateliers et la continuité dans l'activité industrielle.

-La mise en valeur des terres, par l'irrigation et autres techniques, permet d'obtenir des récoltes plus abondantes. Une meilleure alimentation de la main-d'oeuvre conditionne son aptitude physique et son rendement au travail. En outre, pour que les travailleurs aient l'occasion d'acquérir la formation qu'appellent les méthodes modernes de production, il est nécessaire d'ouvrir des écoles.

-En conséquence, il est indispensable que la Belgique et même au besoin des organismes internationaux d'Europe ou d'Amérique nous accordent des capitaux pour la mise en valeur de notre pays. La Belgique le fait déjà depuis plus de cinq ans mais comme il reste beaucoup à faire dans l'édification d'un appareil industriel solide; les bienfaits de cette générosité devraient nous être dispensés encore pour longtemps.

1. L'apport des capitaux privés semble plus difficile à obtenir du moins dans un avenir immédiat.
2. En effet, il est facilement compréhensible que la situation de territoire sous tutelle et la peur de l'émancipation à l'avenir, donne parfois le frisson à celui qui veut investir ses capitaux. Il base ses appréhensions sur les résultats malheureux constatés dans les soubresauts politiques de ces derniers temps. Ceux-ci ne doivent pas être mis sur le compte uniquement des colonisés; car si ces derniers ont, dans certains cas, le tort de ne pas res-

pecter les droits des colons, dans certains autres, les torts étaient partagés. Leur emprise économique assurant le monopole des actions est souvent la cause du conflit.

3. Quoique nous ne soyons pas compétents en la matière pour donner une solution de conciliation des exigences mutuelles, elle nous semble toutefois possible.

4. Nous laissons aux personnes mieux autorisées, le soin de trouver la solution adéquate mais pensons qu'elle devra s'inspirer du principe de l'association des intérêts dans une atmosphère assainie de discrimination raciale.

Nous invitons les sociétés et firmes privées à avoir plus de confiance en investissant davantage dans notre pays. Pour que cette confiance leur soit garantie, il faut qu'ils la donnent d'abord par une association d'intérêts avec les autochtones.

5. En principe aucune entreprise ne devrait être envisagée sans que le pays y mette de ses fonds d'investissements. Aussi nous apprenons que l'électrification du Nord du Ruanda est en perspective. Le Conseil supérieur du pays souhaite que la Caisse du pays participe financièrement dans cet investissement.

#### D. L'ATTENUATION DES PREJUGES DE COULEUR.

-Une question essentielle qui se pose maintenant dans notre pays est sans conteste celle de relations humaines entre blancs et noirs. Le thème est souvent repris et largement diffusé par tous ceux qui se soucient de l'avenir des territoires belges d'outre-mer.

-Le voyage de S.M. le Roi Baudouin I au Congo Belge et au Ruanda-Urundi est une merveilleuse leçon de fraternité humaine, un admirable appel à la compréhension et à la collaboration des blancs et des noirs. Le Souverain, qui venait de prendre avec ses sujets d'Afrique des contacts bouleversants, formula dès son retour en Belgique le message qui avait mûri en lui pendant son voyage. Il dit dans les termes de la plus grande clarté que les relations humaines entre les blancs et les noirs constituent la question essentielle qui se pose maintenant au Congo. "Il ne suffit pas d'équiper le pays, de le doter d'une sage législation sociale, d'améliorer le niveau de vie de ses habitants: il faut que les blancs et les indigènes fassent preuve dans leurs rapports quotidiens de la plus large compréhension mutuelle". "Alors sera venu le moment dont l'échéance ne peut encore être déterminée de donner à nos territoires africains un statut qui assurera pour le bonheur de tous, la pérennité d'une véritable communauté belgo-congolaise; ce qui garantira à chacun, blanc et noir, la part qui lui revient, selon ses mérites et ses capacités dans le gouvernement du pays. Pour réaliser ce grand idéal, il nous reste encore, Messieurs, beaucoup à accomplir". -Ces sages paroles, le Roi les prononça le 1er juillet 1955, s'adressant aux membres du Cercle Royal Africain. Elles approuvent la politique inaugurée ou clarifiée par le Gouverneur Général Pétilion.

-En effet il reste beaucoup à accomplir, car il y a bien des blancs dans notre pays qui sont incapables de comprendre la leçon donnée par le Roi, qui sont incapables aussi de répondre à l'appel lancé par le Roi.

-Ils croient suffisant pour former une équipe de marcher côte à côte en évitant de se heurter. Les froissements sont au demeurant inévitables quand on chemine de concert sur la route cahoteuse des destins eurafricains. Une simple tolérance de bonne compagnie ne peut suffire à faire oublier les heurts d'autant plus fréquents que biens des européens ont mal assimilé les conceptions africaines.

-Certains ont cru que la dette de reconnaissance contractée par notre pays envers la Belgique devait suffire pour faire accepter par les pupilles les chocs inévitables de ce cheminement en commun. Rien n'est plus illusoire. La gratitude n'est pas plus pour les noirs que pour les blancs un sentiment facile à cultiver. On n'a d'ailleurs jamais vu un créancier s'attacher son débiteur en lui rappelant sa dette.

-Les populations autochtones s'attacheront bien plus à ceux qui leur offrent un marché honnête et des perspectives d'avenir, qu'à ceux qui leur rappellent à tout propos un titre de créance dont le mérite s'en trouve diminué et la dignité du créancier entamé.

-Parmi ce qui sépare, dit le Gouverneur Général Pétilion, "il faut dénoncer en premier lieu l'attitude d'indifférence, d'antipathie, voire même d'hostilité que certaines personnes adoptent à l'égard de certains autres. Rien n'est plus irrémédiablement néfaste que d'infliger sans discernement, des blessures d'amour propre qui, partout et toujours, furent celles qui s'envenimèrent le plus vite. Chez nous à mesure que le temps coule, leur gravité augmente. Leur fréquence heureusement diminue, mais celles qu'on fait sont plus profondes. Il arrive qu'elles soient provoquées par des individus que leur éducation et leur formation, leurs titres et leurs fonctions rendent d'autant plus coupables. Il y a trop d'européens encore qui, investis d'une autorité, impriment à leurs rapports avec les indigènes un odieux caractère d'orgueilleuse condescendance, de blessante familiarité, et parfois, de brusquerie ou de brutalité."

-Il y a encore, nous visons particulièrement certains individus qui, nous l'espérons, se reconnaîtront des hommes et des femmes qui, par paroles, écrits, gestes ou attitude, se conduisent comme en pays conquis.

"Le moment semble venu de dire à ceux-là, comme le Gouverneur Général Eboué, dans d'autres circonstances "S'il y a des personnes qui ne sont pas d'accord avec nous sur la politique choisie, nous ne leur en voudrions pas; elles pourront s'en aller. Nous leur disons adieu avec courtoisie."

-Il existe encore une discrimination politique prévoyant un statut du cadre indigène distinct de celui réservé aux Blancs, avec une différence tellement accentuée que l'Européen de l'échelon le plus bas, l'Agent territorial, est de loin supérieur à l'africain du grade le plus élevé, l'Agent territorial adjoint grade que d'ailleurs aucun africain dépendant de la Belgique n'est parvenu à atteindre jusqu'à présent.

-Jusqu'à ces derniers temps on objectait que cet écart était motivé par le manque de formation et l'insuffisance de rendement du personnel africain. Des cas spécifiques sont venus démentir cette affirmation, car des éléments de valeur ayant fait plus d'études que les Agents territoriaux leur sont néanmoins hiérarchiquement subordonnés et l'écart entre leurs traitements respectifs, ne semble plus justifié. Il est aisé de se rendre compte que cette politique qui ferme toutes les portes aux intellectuels autochtones est incompatible avec le but tracé par le Roi-Social: la création d'une communauté belgo-congolaise, belgo-ruando-urundienne, ou si l'on préfère d'une Fédération Belge souveraine, car communauté ou fédération suppose égalité.

-La forme la plus dangereuse de ségrégation est la discrimination législative, parce qu'elle pose une barrière infranchissable qui s'oppose à toute heureuse initiative des coeurs généraux - il y en a - et contrecarre toute espèce de compromis, même désiré par la conscience générale, car la loi, malheureusement, ne change pas aussi vite que l'opinion.

La législation coloniale belge ne contient pas de lois fondamentales discriminatoires si ce n'est celles favorables aux communautés africaines; Cependant cet esprit se retrouve dans des mesures d'exécution qui sont plus nombreuses qu'on ne le pense.

-Le grand problème qui se pose aujourd'hui dans notre pays à travers les relations humaines est celui de la justice sociale. En vue d'une meilleure entente, d'une collaboration plus intime, un rapprochement entre noir et européen s'impose. Or, il se trouve que ceux qui parmi nous ont le plus d'atouts pour opérer ce rapprochement, se buttent à une barrière d'ordre économique jusqu'ici infranchie. Je veux parler de ceux qui ont reçu la formation requise pour être les interlocuteurs valables mais qui ne peuvent atteindre l'égalité matérielle sans laquelle les relations se limitent aux rencontres professionnelles et aux échanges de vue purement platoniques à l'occasion de journées d'études ou de tous autres rapports intellectuels qui exigent continuellement un effort unilatéral de la part des représentants de la catégorie européenne.

L'inégalité financière les met donc dans l'impossibilité d'étendre leurs relations jusqu'aux multiples détails de la vie intime et par là-même le créer, si pas de cimenter leur amitié.

-Pour payer un salaire égal, il faut avant tout que le rendement soit égal. Y a-t-il des noirs qui ont un rendement égal à celui des européens? On peut répondre que oui. A ceux-là il faudrait que justice soit rendue et qu'ils soient payés selon leur rendement et non selon la couleur de leur peau.

Celui qui voudrait se pencher sur ce problème de discrimination économique n'arriverait pas à épuiser le sujet. La position de la classe instruite du pays est que, tous sans exception adoptent une attitude de résignation qui attend un libérateur éventuel. S'il ne vient pas de Belgique, il viendra d'ailleurs. Cette éventualité n'est certes pas celle que nous souhaitons.

-Pour porter remède à cette situation, des plus déplorables, des institutions anti-discriminatoires ont été envisagées. Des sociétés mixtes religieuses, culturelles, professionnelles et sportives ont été créées, des assurances, des écoles ménagères, ouvriers, cercles d'études et oeuvres féminines ont été mis sur pied. Sans vouloir minimiser la valeur de pareil effort d'amélioration et de prise de contact où la meilleure volonté s'est manifestée de part et d'autre, il faut reconnaître que ce sont des oeuvres simplement améliorantes et que des relations nouées en pareilles occasions gardent quelque chose de guindé.

-Il y a beaucoup plus à attendre cependant d'une base réelle de rapprochement se fondant sur une réduction de l'écart des revenus entre les deux groupes de la population; des relations sociales normales supposant à tout le moins une similitude de moyens d'existence. Il est certain cependant que les deux courbes de revenus ont tendance à se couvrir de plus en plus et qu'il suffira d'imprimer une certaine allure de vitesse à un mouvement qui déjà se dessine. La multiplication des écoles et plus particulièrement la création de nombreuses écoles secondaires et de l'Université apportera bientôt un remède au deuxième obstacle à la normalisation des relations sociales. Un grand effort reste à fournir pour le relèvement de l'éducation des filles tant il est vrai que les liens sociaux ne s'établiront solidement qu'entre familles. Mais une véritable camaraderie engendrant des amitiés solides ne peut se nouer que si les jeunes gens se fréquentent dès l'école.

-L'encouragement des initiatives privées serait un moyen efficace pour lutter contre la discrimination raciale au point de vue législatif et économique. Que ça soit dans le domaine industriel ou commercial, les mêmes droits devraient être concédés dans les mêmes conditions. Un soutien spécial devrait être assuré aux autochtones se montrant capables d'une initiative heureuse si même ils ne remplissent pas tout à fait les conditions requises de capacité et de capitaux. Ce serait par la voie de conseil technique et d'aide financière dans la voie du possible.

-Il nous faut insister également sur la presse, son rôle est déterminant, dans l'évolution du Pays. Dans son discours d'ouverture au dernier conseil du Gouvernement Général, Monsieur le Gouverneur Général Pétillon parle de l'action délicate de la presse. Elle exerce dit-il sur l'opinion un véritable pouvoir et n'échappe donc pas à la règle normale selon laquelle il n'est pas de pouvoir sans devoir. Celui-ci lui commande, dans un pays en formation, de s'abstenir de tout ce qui peut aboutir à diviser ou ce qui serait plus grave encore à dresser les uns contre les autres ceux qui ont choisi de vivre ensemble.

-Or, il se trouve que souvent la presse locale et parfois la presse métropolitaine se font l'écho d'une politique dissolvante. La liberté de presse est de grande importance et devrait être expressément reconnue.

Il faudrait par contre encourager la presse indigène libre et représentative qui devrait prendre un plus grand essor.

#### CONCLUSION.

-De ce qui précède il appert que l'élaboration d'un plan d'organisation coordonné entre la Belgique tutélaire et notre pays s'impose comme une nécessité.

Le plan aurait le double avantage de nous montrer par quelles voies nous sommes conduits, dissiperait donc la méfiance et nous permettrait de faire connaître nos aspirations quant à l'avenir de notre pays.

La composition d'une organisation devant élaborer et coordonner l'exécution de ce plan ne peut être dès maintenant déterminée, il faut d'abord de longs échanges de vue entre les autorités compétentes, mais l'essentiel est qu'elle soit interr raciale pour concrétiser l'"Union" qui est l'étoile éclairant pas vers le but ultime de nos efforts: "Le progrès dans la véritable acceptation du mot".

---